

## Réflexions sur la rougeole en Suisse

André Spahr, Sion

L'excellent article de P.E. Tarr, C. Gallmann et U. Heiniger sur ce sujet<sup>1)</sup> ne peut pas laisser indifférent un ancien pédiatre. On croit rêver quand on lit que l'épidémie helvétique 2006–2008 a fait 3000 victimes, dont 28% avaient plus de 16 ans et même 30 personnes plus de 60 ans! Ceux qui ont connu les nombreuses épidémies de jadis avec leur multitude de petits malades, ceux qui, plus tard, ont eu la grande satisfaction de constater que cette maladie pouvait disparaître par la vaccination, tous ces médecins de ma génération ne peuvent qu'exprimer leur stupéfaction au vu de la situation actuelle. Sur le plan de la santé publique, cela représente un échec manifeste pour notre pays. Pourtant la cause semble simple et évidente. La couverture vaccinale des enfants suisses est insuffisante et, dans ces conditions, des épidémies sont mathématiquement prévisibles. Alors pourquoi cette déficience des vaccinations? Il s'agit surtout d'un problème de société, plutôt que d'une question purement médicale.

Ces dernières décennies, une mouvance relativiste et individualiste s'est répandue dans notre société et, plus particulièrement, dans certaines régions. Elle n'a pas épargné le domaine de la santé. Certaines personnes réclament la liberté de choisir les comportements qui leur conviennent, au nom de certaines théories ou croyances qu'elles placent sur le même plan que les faits prouvés scientifiquement.

Pour lui-même, il est évident que chaque adulte est libre de ses choix de santé, toutefois dans certaines limites. Mais l'enfant représente une personne distincte, se trouvant dans l'incapacité d'exprimer un choix, ou de donner un consentement éclairé. Les parents n'ont-ils pas le devoir moral d'assurer à leur progéniture la meilleure protection raisonnable? Lors d'une épidémie, un jeune adulte n'aurait-il pas préféré quelques injections dans sa petite enfance plutôt qu'une rougeole carabinée à 20 ou 30 ans, avec hospitalisation?

La «Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant» a été signée et rati-

fiée par 195 pays, dont la Suisse en 1997. La notion principale de ce texte est l'intérêt supérieur de l'enfant. D'après Jean Zermatten, directeur de l'Institut International des Droits de l'Enfant, l'intérêt de l'enfant (et des enfants en général) est évidemment de ne pas tomber malade et de bénéficier des mesures qui permettent d'éviter la maladie. Lorsqu'un moyen de prévention est reconnu objectivement efficace, il faut l'utiliser, car c'est dans son intérêt<sup>2)</sup>.

La vie en démocratie implique que chaque citoyen accepte librement une certaine discipline sociale en vue de garantir le bien commun de tous. En faisant vacciner leur enfant, les parents non seulement protègent leur progéniture individuellement, mais, de plus, contribuent par leur solidarité à protéger ceux que leur âge (petits nourrissons) ou leur maladie (p.ex. déficience immunitaire) empêchent d'être immunisés et qui seraient les victimes les plus vulnérables d'une future épidémie. Là aussi il s'agit de l'intérêt supérieur des enfants.

Enfin, au chapitre des coûts de la santé, les économistes seraient bien inspirés de calculer le coût de la dernière épidémie en Suisse et de le comparer aux dépenses occasionnées par la vaccination.

Dans leurs recommandations aux médecins praticiens, les auteurs de l'article en question sont extrêmement prudents et évitent de heurter les convictions des sceptiques et des opposants au vaccin. Je crains que cette attitude ne modifie que très peu le comportement d'une partie de la population et n'améliore guère la couverture vaccinale.

Mon opinion est que, dans ce domaine, le corps médical ne doit pas adopter un profil bas et se résigner à quelques timides recommandations. Au contraire, je suis persuadé que le temps est venu de parler haut et fort en réaffirmant avec conviction les principes généraux et les avantages de cette vaccination, telle qu'elle est pratiquée dans tous les pays développés.

Les jeunes parents doivent être mis clairement en face de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants. Pensez-ils réellement

au bien de leur enfant? En tant que citoyens, font-ils preuve de l'indispensable solidarité sociale vis-à-vis de la collectivité des autres enfants?

Les médecins opposants sont-ils conscients de leur responsabilité dans ce problème de santé publique?

La liberté poussée à l'extrême aboutit à des effets pervers. Les exemples ne manquent pas. Le moment est venu d'inverser la direction du balancier et de revenir vers plus de discipline et plus de solidarité. Il serait bon que l'on réfléchisse sérieusement à ce problème et que l'on en discute ouvertement et franchement. Le flou actuel n'est guère supportable. Un comportement raisonnable et solidaire permettrait d'atteindre le niveau souhaitable de protection pour tous, sans risque futur d'une contrainte étatique.

### Références:

- 1) Tarr P. E., Gallmann C., Heiniger U. *Swiss Med Forum.* 2008; 8: 868–872.
- 2) J. Zermatten 2008. Communication personnelle.

### Correspondance:

Dr A. Spahr,  
Pédiatre FMH  
Rue de Lausanne 38  
1950 Sion